

MAIRIE de COULOUNIEIX-CHAMIERES
CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2014

Sur convocation de M. le Maire en date du 18 avril 2014, le conseil municipal de la Ville de Coulounieix-Chamiers s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, le 29 avril 2014.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme BORDES Mireille (mandataire M. E MOUEFFAK), M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme CONTIE Joëlle, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. BARBARY Bernard, Mme DERAMCHI Claude, M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique, M. CROUZAL François, Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha, Mme EMPINET-MERPILLAT Nadine (mandataire M. ROUSSARIE), M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra, M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CLUZEAU Jean-Pierre, Mme HUSSON Myriam, M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François, Mme GAYET Nadine, M. RUAULT DE BEAULIEU Christophe, Mme COFFINET-OTHON Annick, M. SAUGER Jacques.

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Mme Emilie PERRET, Directrice des Ressources Humaines, M. Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mme Martine DUCOURNEAU, rédacteur.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Mme Myriam HUSSON, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce le retrait de la délibération n° 3 « proposition d'une liste de membres pour la commission des impôts directs » par manque de candidatures et propose de rajouter la délibération relative aux subventions aux associations, point qui a été étudié en commission culture, vie associative et également en commission finances. Il propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Point 1. TABLEAU DES EFFECTIFS.

Il est proposé d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complet ou non complet au 1^{er} avril 2014, la dernière mise à jour remontant au mois de Juillet 2013. Monsieur le Maire salue le travail de l'administration qui a établi un tableau complet très clair, faisant apparaître les titulaires, les non titulaires, les C.D.I de droit public, les temps non complets, pour un total de 135 titulaires et un total de 175 personnes tous contrats confondus, dont 12 C.D.I de droit public et 28 non titulaires.

M. SCHRICKE :

Un effort de transparence est à souligner c'est vrai. Toutefois, en terme budgétaire il manque 2 personnes à l'appel : le chef de cabinet du Maire qui, sauf erreur est salarié, et un adulte relais sous contrat au centre social. Cette personne ne fait pas partie du personnel municipal il est vrai mais 9 000 € de subvention sont attribués au centre social pour co-financer son salaire, je tiens à le souligner.

M. EL MOUEFFAK :

Sur le premier point, à la fin du document budgétaire en votre possession, il est inscrit l'état du personnel non titulaire dont le poste du directeur de cabinet, catégorie A avec l'indice correspondant.

M. SCHRICKE souligne que dans tous ces documents il faut s'y retrouver.

M. le Maire répond à M. SCHRICKE que le poste d'adulte relais au centre social relève de la politique de la ville et qu'il ne s'agit pas d'un salarié de la commune. Ce sont les services de l'Etat qui nous l'on proposé au niveau du Grand Périgueux et il a fallu faire très vite pour pouvoir en bénéficier et je pense que nous aurions fait une erreur politique de ne pas en profiter.

M. SCHRICKE : effectivement M. CAPOT l'a très bien expliqué en commission mais comme nous sommes en réunion budget, je souligne tout ce qui touche au budget puisque ces 9 000 € font partie du budget de la commune.

M. le Maire : Oui, mais soyons clairs, le poste d'adulte relais n'a pas à apparaître dans le tableau des effectifs.

M. SCHRICKE : au niveau quantitatif nous constatons que 3 filières ont augmenté leurs effectifs entre le 1^{er} juillet 2013 et le 1^{er} avril 2014 et il est vrai pour la plupart qu'ils sont liés à l'adjonction des personnels qui avant, ne figuraient pas sur ce tableau, sauf un poste pour la filière administrative, 6 postes de plus pour la filière technique, non titulaires et 22 postes pour la filière d'animation. Je suppose que dans ces 22 postes il y a les 10 personnes qui figuraient avant au centre de loisirs et qui ont été intégrées.

M. le Maire : effectivement il y a les 8 contrats de C.D.I. de droit public, ce sont les 8 animateurs qui étaient à C.C.A qui n'apparaissaient pas auparavant et les 22 personnes que vous venez d'évoquer sont les personnes qui nous aident dans le domaine du périscolaire, à temps partiel (accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir).

M. SCHRICKE : c'était l'aspect quantitatif. Au niveau qualitatif nous n'ignorons pas la tension au sein du personnel municipal et ce n'est pas un hasard que vous ayez refusé notre présence au sein du comité technique paritaire. Le renouvellement de votre mandat, si nous sommes bien informés, ne semble pas avoir apaisé les esprits. Il m'est venu une réflexion, la gouvernance pourrait améliorer avec la roue de Deming (PDCA : Planifier, Déployer, Contrôler et Améliorer) car il semblerait, à l'écoute de ce que j'ai pu entendre parmi le personnel que la roue ne soit pas fermée.

M. le Maire : Ecoutez M. SCHRICKE je prends tous les conseils, on n'a pas la science infuse, on essaie autant que faire se peut de gérer au mieux dans le cadre de relations institutionnelles, au niveau du C.T.P avec les syndicats ; ça se passe dans un climat serein même si les syndicats expriment des desiderata et qu'on ne peut pas toujours répondre positivement. Cependant j'ai bien compris que vous n'étiez pas content de ne pas être au C.T.P mais on ne revient pas dessus, on assume nos responsabilités.

M. EL MOUEFFAK : Une réponse par rapport au nombre de personnels. Ce tableau fait un état des lieux. Le personnel répertorié existait déjà, il fallait aujourd'hui transformer leur contrat.

M. SCHRICKE : je savais pertinemment qu'il n'y avait pas eu d'embauche.

M. le Maire : je pensais que vous alliez me féliciter M. SCHRICKE car lorsque j'ai pris les affaires on était à 141 titulaires et on est aujourd'hui à 135. Vous voyez que nous sommes raisonnables en matière de gestion et vous avez dit que je n'écoutais pas la

chambre régionale des comptes. Je vous en apporte le contraire puisque j'ai municipalisé le centre de loisirs comme elle le demandait.

Le tableau des effectifs est adopté par 22 voix pour et 7 contre.

Point 2. REGIME INDEMNITAIRE.

M. le Maire indique que suite aux dernières évolutions réglementaires, il y a lieu d'actualiser le régime indemnitaire des agents communaux dont il convient de définir le cadre général et le contenu selon les filières et les cadres d'emploi. La dernière refonte date de 2011.

Le régime indemnitaire suivant est institué à compter du 30 avril 2014.

Extrait de la délibération :

INDEMNITES COMMUNES A PLUSIEURS FILIERES

Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Les travaux supplémentaires ouvrant droit aux IHTS ne pourront pas dépasser 25 heures par mois sauf circonstances exceptionnelles.

La récupération des heures supplémentaires sous forme de repos compensateurs doit être privilégiée.

En cas d'indemnisation, la décision est prise par le Maire sur demande de l'agent, validé par le chef de service.

Bénéficiaires : fonctionnaires appartenant aux cadres d'emploi des catégories B et C.

Filière	Cadres d'emplois
Administrative	Rédacteur jusqu'au 5 ^{ème} échelon Adjoints administratifs
Technique	Technicien Agent de maîtrise Adjoints techniques
Animation	Animateur jusqu'au 5 ^{ème} échelon Adjoints d'animation
Culturelle	Assistant d'Enseignement Artistique Adjoints du patrimoine
Sanitaire et Sociale	Agents sociaux ATSEM
Sportive	Opérateurs des APS

Le taux horaire est majoré de :

- 25% les 14 premières heures
- 27% les heures suivantes

L'heure supplémentaire est majorée de 100% lorsqu'elle est effectuée de nuit (entre 22 heures et 7 heures) et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié. Ces deux majorations ne peuvent se cumuler.

Versement mensuel.

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS)

Bénéficiaires : fonctionnaires appartenant aux cadres d'emploi des catégories B, CDI de Droit Public rémunérés sur la base du grade de rédacteur et d'animateur.

Grades	Montant moyen annuel
Animateur et Rédacteur	857,82€

Modalités de calcul : le montant de l'enveloppe est calculé en fonction du montant de référence annuel applicable à chaque grade multiplié par un coefficient de 5.

Cette prime est instaurée en compensation du travail supplémentaire fourni et de l'importance des sujétions auxquelles l'agent est amené à faire face dans l'exercice de ses fonctions.

Versement mensuel.

Indemnités d'Exercice et de Mission de Préfecture (IEMP)

Bénéficiaires : fonctionnaires appartenant aux cadres d'emploi des catégories B et C.

Filière et grade	Montant moyen annuel
<i>Filière administrative</i>	
Rédacteur	1 492€
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe et 2 ^{ème} classe	1 478€
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	1 153€
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 153€
<i>Filière technique</i>	
Agent de maîtrise	1 204€
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe et 2 ^{ème} classe	1 204€
Adjoint technique 1 ^{ère} classe et 2 ^{ème} classe	1 143€
<i>Filière animation</i>	
Animateur	1 492€
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et 2 ^{ème} classe	1 478€
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	1 153€
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1 153€
Opérateur des APS qualifié	1 478€
<i>Filière sociale</i>	
Agent social 2 ^{ème} classe	1 153€
ATSEM 1 ^{ère} classe	1 153€

Modalités de calcul :

Le montant de l'enveloppe est calculé en fonction du montant de référence annuel applicable à chaque grade multiplié par un coefficient de 4.

Versement mensuel.

Indemnité d'Administration et de Technicité

Bénéficiaires: fonctionnaires appartenant aux cadres d'emploi des catégories B jusqu'au 5^{ème} échelon et catégories C.

Filière et grade	Montant moyen annuel
<i>Filière administrative</i>	
Rédacteur	588,69€
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	476,10€
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	469,66€
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	464,29€
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	449,29€
<i>Filière technique</i>	
Agent de maîtrise principal	490,05€
Agent de maîtrise	469,66€
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (avec échelon spécial)	490,05€
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (hors échelon spécial)	476,10€
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	469,66€
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	464,29€
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	449,29€
<i>Filière animation et sportive</i>	
Animateur	588,69€
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	476,10€
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	469,66€
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	464,29€
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	449,29€
Opérateur des APS qualifié	469,66€
<i>Filière sociale</i>	
Agent social 2 ^{ème} classe	449,29€
ATSEM 1 ^{ère} classe	464,29€
<i>Filière culturelle</i>	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	476,10€
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	469,66€
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	464,29€
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	449,29€

Modalités de calcul : le montant de l'enveloppe est calculé en fonction du montant de référence annuel applicable à chaque grade multiplié par un coefficient de 4.

Versement mensuel.

Création de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)

La loi prévoit que la mise en place de cette prime s'impose à l'occasion de la première modification par l'organe délibérant du régime indemnitaire.

Bénéficiaires : fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi des catégories A de la filière administrative et collaborateur de cabinet.

Pour les grades concernés, cette prime remplace l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS) et l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture (IEMP).

Modalités de calcul :

La prime comprend deux parts cumulables:

^ Une part liée aux fonctions. L'attribution individuelle est déterminée par application au montant de référence d'un coefficient multiplicateur entre 1 et 6.

^ Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir. Le montant individuel est modulable par application d'un coefficient entre 0 et 6.

Grade	Plafond applicable à la part fonction	Plafond applicable à la part résultat	Plafond annuel
Attaché principal	15 000€	10 800€	25 800€
Attaché	10 500€	9 600€	20 100€

Versement mensuel.

Tout où partie de la part liée aux résultats peut être attribuée au titre de l'année sous la forme d'un versement exceptionnel, pouvant intervenir une à deux fois par an et non reconductible automatiquement d'une année à l'autre.

Prime annuelle

Il s'agit d'un complément de rémunération relatif au maintien des avantages collectivement acquis prévu au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 modifié par l'article 60 de la loi du 98-546 du 2 juillet 1998.

Bénéficiaires : fonctionnaires stagiaires et titulaires et collaborateur de cabinet.

Modalités de calcul : 701,26 pour un agent à temps complet.

Versement semestriel (juin et novembre).

PRIME ET INDEMNITES PROPRES A LA FILIERE TECHNIQUE

Indemnité Spécifique de Service

Bénéficiaires : fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi des catégories A et B de la filière technique.

Grade	Taux de base annuel
Ingénieur principal	15 561,70
Technicien principal 1 ^{ère} classe	6 514,20
Technicien principal 2 ^{ème} classe	5 790,40
Technicien	3 619,00

Modalités de calcul :

Le montant de la prime est calculé en fonction du montant de référence annuel applicable à chaque grade qui peut être multiplié par un coefficient de modulation individuel (1,225 pour un ingénieur principal, 1,10 pour un technicien).

Versement mensuel.

Prime de Service et de Rendement (PSR)

Bénéficiaires : fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi des catégories A et B de la filière technique.

Grade	Taux de base annuel
Ingénieur principal	2 817€
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1 400€
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1 289€
Technicien	986€

Modalités de calcul: Le montant de la prime est calculé en fonction du montant de référence annuel applicable à chaque grade.

Versement mensuel.

PRIME ET INDEMNITES PROPRES A LA FILIERE CULTURELLE

Prime de sujétion spéciale

Bénéficiaires: fonctionnaires appartenant au cadre d'emploi de catégories C de la filière culturelle.

Grade	Taux de base annuel
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	716,40€
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	716,40€
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	716,40€
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	644,40€

Modalités de calcul : Le montant de la prime est calculé en fonction du montant de référence annuel applicable à chaque grade

Versement mensuel.

Indemnité de suivi et d'orientation des élèves.

Bénéficiaires : assistant d'enseignement artistique.

Grade	Part fixe annuelle	Part modulable taux
--------------	---------------------------	----------------------------

		maxi
Assistant d'enseignement artistique	1199,14	1408,95

Modalités de calcul : Le montant de la prime est calculé en fonction du montant de référence annuel applicable à chaque grade.

Versement mensuel.

PRIME ET INDEMNITES PROPRES A LA FILIERE SPORTIVE

Indemnité de sujétions de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse.

Bénéficiaires: conseillers des activités physique et sportive.

Grade	Taux de base annuel
Conseiller des APS	4510€

Modalités de calcul: Le montant de la prime est calculé en fonction du montant de référence annuel. Le montant individuel est calculé dans la limite de 120% du taux de référence en fonction de l'importance des sujétions et du supplément de travail fourni.

Versement mensuel.

PRIME ET INDEMNITES LIEES A DES FONCTIONS OU SUJETIONS PARTICULIERES OU TECHNICITE DU POSTE

Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

Bénéficiaires : Directeur général des services des communes de plus de 2000 habitants occupant un emploi fonctionnel.

Modalités de calcul : Le montant mensuel maximum de la prime est de 15% du traitement brut.

Versement mensuel.

Indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes

Bénéficiaires: personne chargée des fonctions de régisseur (titulaire ou suppléant) d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées. La régie est créée par délibération de l'organe délibérant.

Modalités de calcul : le montant de la prime est fixé selon l'importance des fonds maniés en fonction de l'arrêté ministériel susvisé :

Régie de recette des marchés :	110€ par an,
Régie d'avances Centre de Loisirs :	140€ par an,
Régie de recettes et d'avances Mairie :	360€ par an,
Régie de recettes et d'avances sport et animation :	160€ par an,
Régie de recettes et d'avances CCAS :	200€ par an,
Régie de recettes de la bibliothèque :	110€ par an.

NB. L'indemnité pour la régie de recette Peribus (mairie + annexe) est prise en charge par cette entité.

Versement mensuel.

Indemnité d'astreinte

Cela concerne les astreintes d'exploitation et de sécurité.

L'astreinte d'exploitation est définie comme la situation des agents tenus, pour les nécessités de service de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir.

L'astreinte de sécurité est définie comme la situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu.

Bénéficiaires : fonctionnaires ou non titulaire de toutes catégories de la filière technique.

Modalités de calcul :

Une semaine complète d'astreinte :	149,48€,
Une astreinte de nuit entre le lundi et le samedi ou la nuit suivant un jour de récupération :	10,05€,
Une astreinte couvrant une journée de récupération :	34,85€,
Une astreinte de week-end (du vendredi soir au lundi matin) :	109,28€,
Une astreinte le samedi :	34,85€,
Une astreinte le dimanche ou un jour férié :	43,38€.

Versement mensuel après service fait.

Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Bénéficiaires : agents de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380 (agents non admis au bénéfice de l'IHTS et de la PFR).

Modalités de calcul :

Le taux maximum individuel ne peut excéder le quart du montant annuel des IFTS retenu par la collectivité.

Taux par tour de scrutin 300€.

Proratisation du régime indemnitaire

Les primes et indemnités sont proratisées en fonction du temps de travail de l'agent.

Maintien et suspension du régime indemnitaire

Le régime indemnitaire est maintenu en cas de :

- ^ Congés annuels,
- ^ Autorisation exceptionnelle d'absence,
- ^ Congé pathologique et congé maternité, congé paternité, congé d'adoption,
- ^ Congé de maladie ordinaire,
- ^ Congé de Longue Maladie,
- ^ Congé de Longue Durée,
- ^ Accident de service, de trajet et maladie professionnelle reconnus imputable au service.

Le régime indemnitaire cesse d'être versé :

- ^ Lors de l'absence de service fait,
- ^ A l'agent suspendu de ses fonctions.

Evolution du régime indemnitaire

Les primes et indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les taux seront revalorisés ou modifiés par un texte.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un veut prendre la parole.

M. SCHRICKE intervient : ces différents régimes indemnitaires sont réglementaires et légaux, en revanche comme nous ne maîtrisons pas leur attribution, nous nous abstenons.

La délibération est adoptée par 22 voix pour et 7 abstentions.

Bien que la délibération N° 3 soit retirée, M. SCHRICKE demande s'il peut faire une petite observation sur ce point.

Accord de M. le Maire.

M. SCHRICKE : Un constat. Un grand nombre de nos concitoyens ignorent l'existence de cette commission dont les attributions ne sont pas neutres ; j'en ignorais moi-même l'existence. Nous n'avons pas été consultés pour sa composition, les personnes retenues sur le document qui nous a été remis doivent-elles avoir des compétences administratives ou fiscales ou doivent-elles afficher des opinions politiques proches du pouvoir en place ? Comme notre liste représente 48 % des votants, il aurait été judicieux et équitable d'équilibrer la composition de cette commission qui n'a pas lieu d'être politisée.

M. le Maire : ce n'est pas politisé. Fournissez moi 3 ou 4 noms M. SCHRICKE et j'essaierai de les intégrer.

M. SAUGER : En ce qui concerne ce point, je souhaiterais comme le font d'autres communes, que le rôle exact de cette commission soit indiqué dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

M. le Maire : je pense que ça avait été fait mais je suis d'accord avec votre proposition.

Il donne la parole à M. EL MOUEFFAK pour le point suivant le vote du Budget primitif.

M. EL MOUEFFAK propose de regrouper les points 4 – 7 et 8

Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Un budget 2014 prudent et responsable.

Le budget qui vous est présenté ci-après, a été préparé dans le respect des orientations formulées lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu en conseil municipal le 23 avril 2014.

Le budget primitif pour l'année 2014 confirme les engagements de la municipalité en faveur de l'éducation et des écoles, du cadre de vie des colomniérois et la cohésion sociale, en respectant 4 engagements financiers :

- Rendre un service public de qualité à un coût maîtrisé,
- Appliquer une fiscalité équitable et maîtrisée,
- Améliorer le niveau d'épargne net de la collectivité,
- Mettre en œuvre un programme d'investissement raisonné répondant aux justes attentes des citoyens.

Une gestion rigoureuse des comptes publics.

La Ville, pour soutenir les politiques publiques locales sur le long terme, mènera une gestion financière prudente et responsable. En effet, malgré les difficultés économiques, nous avons choisi une gestion rigoureuse des comptes publics qui se caractérise par la capacité à maîtriser les frais de fonctionnement, la capacité à réunir des subventions et la capacité à rembourser les emprunts engagés.

En 2014, les impôts locaux municipaux n'augmentent pas. Les tarifs des services resteront stables et l'emprunt contracté sera inférieur au remboursement du capital de la dette qui est de 1 100 000 €.

Le Budget principal.

Le budget primitif 2014 s'équilibre à 14 699 208,36 € dont 10 827 637,45 € en section de fonctionnement et 3 871 570,91 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,48 %. Cette évolution s'explique essentiellement par l'impact de la réforme des rythmes scolaires (sur 2 trimestres dépenses de 76 761,74 € / recettes de 62 749 €), la progression des tarifs énergétiques (le gaz) et par les fournitures de voiries (priorité), les contrats de maintenance, de prestations et de crédits bail (voitures).

- les dépenses à caractère général progressent au total de 7,43 %
- Les charges du personnel évoluent pour leur part de 2,78 %
- Les autres charges de gestion connaissent une diminution de – 0,6 %
- Les charges financières augmentent légèrement de 0,64 %

Le virement à la section d'investissement est en forte augmentation de 55,91 % pour couvrir au minimum le remboursement du capital de la dette. Pour les années à venir la municipalité souhaite aller plus loin pour dégager un autofinancement net permettant de financer une partie du programme d'investissement et avoir recours à des emprunts limités.

Répartition des dépenses par service :

- Administration générale	: 27,56 %
- Services techniques	: 33,82 %
- Scolaire / Périscolaire	: 19,55 %
- Social	: 3,98 %
- Sport / Animation	: 4,83 %
- Culture	: 4,03 %
- Associations	: 3,60 %
- Communication	: 3,60 %

Recettes de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 9 968 843 €, en évolution de 3,76 % par rapport aux prévisions 2013.

Ce niveau de recettes est d'une part, lié à la croissance prévisionnelle des produits fiscaux. La loi de finances 2014 a fixé à 0,9 % le niveau de revalorisation forfaitaire des bases fiscales ménages. La ville a choisi par ailleurs de ne pas augmenter ses taux en 2014, comme les 4 années précédentes, pour ne pas pénaliser les ménages.

En application du pacte de confiance et responsabilité, les dotations d'Etat ne baissent globalement cette année pour notre commune que de 1,64 %, compte tenu du FPIC favorable aux communes pauvres.

Les recettes de services sont une prévision prudente du fait du règlement de nombreux impayés des années précédentes dans le budget.

Les recettes liées à la politique tarifaire sont stables. Pas de revalorisation des tarifs cette année.

En conclusion, les recettes évoluent par rapport aux dépenses en 2014. C'est une évolution limitée compte tenu que le budget 2014 est un budget de transition et d'engagement pour une gestion plus rigoureuse pendant tout le mandat.

La section d'investissement.

Recettes d'investissement.

La section d'investissement du budget primitif 2014 s'élève à 3 871 570,91 €. Elle est en baisse de 23,25 % par rapport au BP précédent du fait des emprunts plus faibles de - 30 % et des subventions en baisse de - 18,75 %.

Les dotations et fonds divers (FCTVA, TLE) sont en légère baisse de -5,4 %.

L'emprunt contracté est de 950 000 €.

Dépenses d'investissement.

Le remboursement du capital de la dette est de 1 100 000 €.

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2014 s'élèvent à 2 339 658 € (2 408 947 € en 2013)

Les opérations :

- Acquisition matériel et mobilier : 87 735 € (72 555€ en 2014) matériel roulant, mobilier
- Acquisition matériel de transport : 132 500 € (100 000 € en 2014) bus, isolation, clés...
- Fibre optique et informatique : 185 463 € (94 400 en 2014)
- Acquisition de terrains : 55 000 € : cimetière et camp américain
- Etudes : 27 300 € (50 000 € en 2014) marché à bons de commande, y compris av. des Eglantier, av. de l'Industrie, mise en conformité des feux.
- Equipements (participation) : 477 739 € (219 164 € en 2014) : AMELIA, virage Peypelut, éclairage public, Dojo.

S'agissant de la dette en 2014 :

L'encours de la dette est de 11 817 072 € au 1^{er} Janvier 2014, réparti à 55 % à taux fixe (4,13 %), 16,33 % à taux variable et 24,95 % à taux barrière. Le taux moyen est de 3,64 %.

Avec notre vote, chers collègues, pour ce budget qui est un budget raisonnable et responsable, vous donnerez une impulsion à la méthode choisie qui est la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour compenser les réductions des dotations de l'Etat, pour participer au redressement des comptes publics. Ceci permettra à notre commune d'être encore plus forte, plus attractive, plus solidaire et de dégager des marges de manœuvre pour préparer l'avenir.

Je vous remercie.

M. le Maire le remercie, ajoute que c'est un budget raisonnable, responsable. Mes chers collègues, je veux attirer votre attention sur le fait que nous sommes dans un monde incertain, qu'il peut se passer des choses en géopolitique qui peuvent aussi influencer et impacter notre budget. Je redis ce que j'ai dit lors du débat des orientations budgétaires. Le panier du Maire augmente, les denrées, l'énergie et je ne sais pas ce qui va se passer dans l'Europe centrale, j'espère que ce sera la paix mais j'entends malheureusement le cliquetis des fusils et j'espère que ça n'aura pas trop d'impact notamment sur le coût du gaz. D'accord pour faire des économies, que chacun soit vigilant à bien respecter ses enveloppes mais je vous mets en garde, pourra-t-on toujours rester dans ce cadre là ? Permettez que j'exprime quelques petites inquiétudes. Deuxième point : actuellement les députés sont en train de voter à l'Assemblée Nationale et on connaît les difficultés de notre Etat. Je l'ai évoqué pendant la campagne, la dette de l'Etat pèse, il va raboter 11 milliards sur les collectivités pour cette année. Nous sommes donc mis à contribution nous aussi. Vous l'avez rappelé M. EL MOUEFFAK, même si nos rentrées fiscales progressent ce qu'on reçoit d'un côté on va devoir le redonner de l'autre. C'est un équilibre qui ne va pas être facile à tenir et pour autant on doit assurer la qualité du service public. Priorité aux écoles, c'est un choix politique, je souscris à vos propositions M. EL MOUEFFAK. Nous avons besoin d'investir pour un car, il faut continuer à équiper les écoles et puis les colomniérois souhaitent que nous continuions et que nous accélérions si possible le maintien de notre patrimoine en matière de routes et de trottoirs. Mais attention, je rappelle le contexte dans lequel nous sommes, contexte national et contexte international.

M. SCHRICKE : Une petite remarque technique. Lors de la réunion de la commission des finances et de la commission Culture, vie associative des chiffres nous ont été avancés. Je prends 2 exemples.

Le premier : « total des dépenses de fonctionnement réalisées en 2013 : le chiffre de 9 507 861,40 € était annoncé lors des O.B alors que c'est le chiffre de 10 230 667,74 € qui apparaît au budget. Je suppose qu'il a dû y avoir des ajustements.

M. EL MOUEFFAK : Non il y a des dépenses de fonctionnement réelles et des dépenses de fonctionnement tenant compte des opérations d'ordre. Quand on compare des budgets on compare seulement les dépenses de fonctionnement réelles (dépenses et recettes). Dans les opérations d'ordre vous avez des virements à l'investissement et des amortissements. Si vous enlevez ça vous retombez sur votre ligne.

M. SCHRICKE : Je vais regarder. Le deuxième point concerne les subventions aux associations. Dans le budget primitif s'est glissé un intrus : le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (C.O.S) qui a été intégré au niveau des subventions aux associations. Y a t'il une convention qui a été signée ?

M. le Maire : c'est réglementaire M. SCHRICKE, on ne peut pas faire autrement.

M. SCHRICKE : De droit, il paraît que ceci doit faire partie des charges salariales, ça m'a été confirmé par une spécialiste cet après-midi. Comme le C.O.S ne figurait pas dans la liste que nous a donnée M. CAPOT ça m'a interpellé.

J'ai également réfléchi à une autre subvention mais qui n'est pas du même ordre puisque c'est de l'investissement, il s'agit de la subvention accordée au club de tennis de l'ordre de 50 000 € environ.

M. EL MOUEFFAK : Non, c'est un emprunt. Il y a eu 2 délibérations, une première qui parlait d'une subvention et une autre l'annulant pour intégrer le tennis dans le patrimoine communal par le biais d'un emprunt.

M. le Maire lui confirme que le tennis a été intégré dans le patrimoine communal, que nous avons par délibération, rapatrié l'emprunt sur l'emprunt communal et que c'est

nous qui gérons en direct. On aide uniquement au fonctionnement du tennis. Vous le retrouverez dans les 22 000 € de subvention attribuée au COCC.

M. MARTINEAU : effectivement le montage initial était sur la base de ce que vous venez d'évoquer mais ensuite il y a eu un accord avec le financeur du C.O.C.C. On a donc repris l'emprunt à notre compte, ce qui évitait ce versement de subvention. L'emprunt est au nom de la mairie et intégré dans le budget.

M. EL MOUEFFAK revient sur la subvention accordée au C.O.S qui représente 1,3 % de la masse salariale et précise qu'il y a actuellement une convention en préparation.

M. SCHRICKE : L'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 5,83 % mais si on enlève ce que vous placez pour l'investissement ça ne représente que 3,26 %, je suis d'accord avec vous mais ça reste quand même supérieur à l'inflation. Je dirai simplement que visiblement une recherche analytique avec des priorités n'a pas été faite. La reconduction des errements antérieurs semble être plutôt la règle, la base de calcul avec parfois des augmentations importantes dont nous ignorons la cause (je ne vais pas faire ici le détail de tout ce que nous avons constaté). Sans un travail avec le comptable, nous ne pouvons que constater. Sans ce travail technique, sans le contrôle de l'encadrement pour les dépenses quotidiennes, il ne peut y avoir que des dérives. Par ailleurs la situation du gymnase de l'ASPTT nous a interpellé car à partir du 1^{er} août prochain nous ne savons pas ce qui va se produire. Comme le coût en fluides est très important, évalué à 60 000 €, je voudrais savoir quelle est la surface exacte de ce gymnase car un colistier s'est bien informé et apparemment pour ce type de bâtiment c'est 47 € du mètre carré par an pour chauffer ce type d'installation. Si effectivement c'est 60 000 € ça veut dire que le gymnase mesure 1383 M². Excusez moi ce détail technique. Donc quelle sera la situation au 1^{er} août ? Allons-nous l'acheter ? Y a-t-il des crédits prévus à cet effet ?

M. le Maire : Le gymnase de l'ASPTT s'est introduit de façon brutale dans le débat de la commune en ce sens que les responsables de Poste Immo sont revenus me voir pour me dire qu'ils se désengageaient de cette structure. Ils nous ont mis le couteau sous la gorge, sachant qu'il y a là une grosse association qui compte environ 800 adhérents dont ¼ à peu près sont de la commune, sachant aussi que nous avons préparé nos activités sur la réforme des rythmes scolaires, sur les T.A.P en incluant l'utilisation de ce gymnase. J'ai voulu et je l'ai proposé à mes collègues, me donner du temps pour faire que toutes les concertations puissent s'établir avec toutes les collectivités et surtout avec la direction de la Poste. J'ai écrit au Président de la Poste qui ne m'a malheureusement, toujours pas répondu. J'ai réuni mes collègues Maires de l'agglomération auprès de qui je n'ai pas eu beaucoup de succès. Je sais que le Président de l'ASPTT est allé voir Monsieur le Préfet, je crois savoir qu'il doit aller voir le Président du Conseil Général et qu'en ce qui concerne le Grand Périgueux, ce dernier a fait savoir qu'il n'avait pas la compétence sportive.

Alors je vous le dis M. SCHRICKE, mais on va en reparler, on a passé une convention qui va jusqu'à fin juillet. Cette convention nous l'avons débattue bec et ongles car je n'ai plus les chiffres en tête mais c'était une somme assez importante qui nous était demandée et j'ai réussi à la faire diviser par 2. C'est vrai qu'il y a des frais de chauffage conséquents car ce bâtiment est une passoire énergétique. J'ai dit et je le dis encore, la commune seule n'a pas les moyens d'investir dans ce gymnase. Ce que je vous dis n'engage que moi pour le moment, mais si nous sommes seuls, Poste Immo gardera son bien. Je ne partirai pas dans cette aventure, nous avons d'autres priorités. C'est dommage pour l'ASPTT qu'on ne laissera pas tomber ; ça me navre pour cette grande association et on l'aidera si par malheur Poste Immo ne trouvait pas de repreneur. L'ASPTT est venue quand il y a eu l'imprimerie du timbre et je vais reprendre un de mes thèmes favoris le fameux pacte de Yalta qui a dessiné l'agglomération que l'on connaît actuellement : à l'Est toutes les activités et pour nous beaucoup moins.

On en reparlera mais je ne suis pas enclin à me lancer dans cette aventure, soyez rassuré, je sais ce que sont les deniers de la commune, on n'est pas dans une situation facile vous l'avez souligné et je partage votre diagnostic en partie mais vous voyez qu'on fait des efforts de rigueur de gestion.

Nous serons solidaires, responsables et raisonnables.

M. SAUGER : J'ai une question par rapport au passage du Tour de France : 80 000 €. Quel va être l'impact économique pour Coulounieix-Chamiers car déjà certains commerçants s'inquiètent et parlent de fermer ce jour là.

La circulation sera fermée au niveau du rond point des Pyramides et certainement une déviation sera mise en place au rond point de Marsac.

M. le Maire : Si vous croyez M. SAUGER qu'on a consulté M. ROUSSARIE pour le passage du Tour de France, vous vous trompez. Mais l'aurait-on consulté que M. ROUSSARIE aurait dit oui au passage du Tour de France parce que franchement comme fête populaire il n'y a pas mieux. Je ne sais pas à combien on quantifie le nombre de personnes qui seront sur les lieux pour bénéficier gratuitement d'un spectacle qui va durer toute la journée pour voir les caïds du cyclisme. C'est une chance extraordinaire. Nous allons être suivis par 180 télévisions, l'impact direct c'est 20 millions de téléspectateurs et en différé par l'effet multiplicateur des chaînes de télévision c'est un milliard 200 millions je crois de téléspectateurs qui auront les yeux braqués sur nous. Vous me dites 80 000 €. C'est pour la voirie et ça restera. On avait refait le bas de l'avenue des Eglantiers et c'est l'avenue où certainement vont se faire les écarts, c'est 1,5 km de montée avec des passages à plus de 6 %. On va certainement avoir ici un point de timing et un point de télévision. Je n'avais pas priorisé l'avenue des Eglantiers car je pensais qu'il passait sur la route de Coursac. Je crois qu'il y a beaucoup de communes qui voudraient avoir le Tour de France surtout un 26 juillet, la veille de l'arrivée.

M. CAPOT : D'abord sur le Gymnase ASPTT : Le premier des désengagements c'est celui de LA POSTE qui, en tant qu'entreprise, brade le patrimoine issu d'acquis sociaux destinés à répondre aux besoins des Postiers d'alors pour s'épanouir avec des équipements sportifs, les centres de loisirs...

Suite à des changements structurels, l'entreprise confie la vente de son patrimoine à une filiale qui sans philanthropie, spéculer sur la vente du marché de l'immobilier de ses « bijoux de famille ».

Notre collectivité seule ne peut pas se positionner sur le rachat dont le montant est fixé à 650 000 € avec lequel il faut compter sur des frais de fonctionnement annuels de 150 000 €. Il faut reconnaître un manque d'équipements sportifs notamment en gymnases sur le grand Périgieux qui contrairement pour les piscines, n'a pas la compétence d'autres équipements sportifs.

Nous serons à l'écoute des sections sportives de L'ASPTT car certaines d'entre elles qui ont des résultats sportifs remarquables, je pense à la lutte qui a de bons résultats nationaux, le basket des résultats régionaux, pour lesquelles va se poser la question de l'évolution vers d'autres structures.

Ensuite sur Le Tour de France : Je suis surpris M. SAUGER que vous n'évoquiez le passage du tour de France qu'en termes de gêne occasionnelle pour les commerçants ou les riverains car pour bénéficier de cet événement populaire bien des communes postulent longtemps à l'avance !

Cette étape risque d'être décisive pour désigner le vainqueur du tour 2014 à la veille des Champs ELYSEES.

Nous aurons la chance qu'il traverse notre commune et nos services techniques, en particulier, ont anticipé l'évènement avant même la présentation du cahier des charges de l'organisateur A.S.O. A cette occasion je salue leur réactivité car il y aura des aménagements de voirie et de sécurité à prendre en conséquence pour permettre que le spectacle sportif soit accessible à tous dans les meilleures conditions.

Pour cela des réunions mensuelles avec les associations et des personnes qualifiées se tiendront jusqu'à l'évènement pour associer au mieux les Colomniérois à l'accueil du public.

M. EL MOUEFFAK revient sur le budget. Je voudrais répondre à M. SCHRICKE sur des articles qui lui semblaient évoluer d'une manière technique. Ce n'est pas technique, c'est une réalité.

Par exemple les dépenses à caractère général. On en prend les fournitures non stockables (le gaz) la prévision est de 259 200 € alors qu'en 2013 c'était 158 000 €. C'était une prévision qui était faite au B.P 2013. Lorsqu'on a arrêté les comptes en 2013 on était déjà à plus de 250 000 €. La raison est simple : il y a eu des rappels de factures car les prix ont augmenté, ce qui justifie cette augmentation. Donc là on ne peut pas parler de maîtrise de fonctionnement, il s'agit d'une dépense incompressible qu'on ne peut ni prévoir, ni arrêter.

- Sur les fournitures d'entretien : 16 500 € en 2013 – 28 500 € pour 2014 ce qui correspond à l'utilisation de produits d'entretien assez chers, suite à l'agrément de la cuisine centrale.

- Les contrats de prestations : 120 028 en 2013 – 171 053 pour 2014. Ce sont tous les contrats concernant l'ascenseur, les photocopieurs, les contrôles de bâtiments, les prestations informatiques. Toutes ces prestations subissent des augmentations.

- Maintenance : 165 800 en 2013 – 203 427 pour 2014. C'est l'entretien de toutes les chaudières P1 - P2 - P3 de Coffely + 37 000 de l'ASPTT.

M. BELLEBNA :

Monsieur le Maire, Cher(e)s Collègues, Mesdames Messieurs,

Le Budget primitif 2014 a été élaboré conformément aux Orientations budgétaires et concrétise les engagements de notre Municipalité, à savoir : La non augmentation des taux en matière de fiscalité, la maîtrise des dépenses de fonctionnement contenues dans un contexte de développement et d'amélioration des services rendus à la population notamment celui consacré à l'école (rythmes scolaires) qui représente un moyen efficace de corriger les inégalités, un programme d'investissements maintenu dans les domaines essentiels et, la maîtrise de l'endettement. Ce budget respecte l'engagement porté vers la population.

L'érosion de l'enveloppe de la dotation attribuée par l'Etat aux collectivités locales constatée depuis plusieurs années, bien que compensée partiellement en 2014 pour notre commune, est tout de même pénalisante. La municipalité a, malgré ces contraintes, décidé de maintenir l'essentiel et de progresser. Et, à regarder le budget qui nous est proposé, cette rigueur est utilisée au profit d'un renchérissement des services publics offerts à nos concitoyens et d'une politique d'investissement.

Ce budget prend le pari de conserver un élan volontariste en matière de services et d'investissements, un pari qui s'associe à un élan de rationalisation de notre dépense.

Il faudra bien sûr travailler pour un accroissement des recettes afin de diminuer notre recours à l'endettement pour les investissements. C'est ce qui a été fait. C'est ce qui

devra l'être encore, en coopération avec le Grand Périgueux dans le cadre d'une solidarité des territoires.

Il convient de préciser que sans alourdir les taxes communales, ce qui est le point fondamental, la municipalité décide de maintenir une action sociale forte, de poursuivre la modernisation de nos structures et d'entretenir le patrimoine communal. C'est un budget courageux compte tenu de la situation nationale et internationale.

C'est pourquoi, le groupe PS et Apparentés que je représente, affirme son accord et son vote pour le Budget primitif proposé.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire demande un peu plus de discipline au niveau des interventions. Un travail est fait au niveau des commissions et c'est à ce niveau que le débat doit avoir lieu. Il donne la parole à M. SCHRICKE pour une dernière et courte intervention.

M. SCHRICKE : Je réponds à M. EL MOUEFFAK. Il est vrai que les sommes qu'il a données sont parfaitement exactes mais ce qui me choque c'est que par exemple si on prend la rubrique maintenance qu'il a soulignée, c'est l'augmentation brutale d'une année sur l'autre. On passe de 165 000 à 203 000. Là où je ne suis pas d'accord avec M. EL MOUEFFAK c'est cette vision du budget que vous dites rigoureuse, pour moi elle tient plus de la comptabilité que d'une gestion à moyen et à long terme. Il y a bien fiabilité dans les écritures comme l'a souligné la chambre régionale des comptes mais les points de tension soulignés par cette même chambre persistent. Le niveau d'endettement même s'il y a un effort, reste important et on va encore emprunter. L'importance de la masse salariale qui reste toujours aussi décriée par la chambre régionale des comptes et le taux de fiscalité qui, même s'il ne bouge pas, reste important. On bat des records de ce côté-là. Votre projet électoral est détaillé mais il manque une rubrique M. le Maire, son financement. Nos concitoyens dont le pouvoir d'achat est en baisse depuis quelques années ne supportent plus cette gestion basée sur l'emprunt alors que des économies sont possibles. Je voulais savoir si en cours d'année nous aurons des repaires pour voir si effectivement ce budget tient sa trajectoire.

M. le Maire : Tout au long de l'année vous avez les réunions de la commission des finances

M. SCHRICKE : je voudrais que ce soit public.

M. EL MOUEFFAK : je l'ai dit en commission, vous n'étiez pas présent, il y aura tous les 2 mois une réunion de la commission qui suivra chaque service sur la consommation du budget. On suivra ensemble ce contrôle, je vous le dis ici et on respectera les engagements que nous avons faits concernant le budget 2014.

M. CORTEZ : Je ne peux pas accepter M. SCHRICKE votre analyse et vos mots insultants. Non il n'y a pas eu d'errements dans les années précédentes. Pour preuve l'économie de 40 000 € que nous avons fait sur l'éclairage. En commission vous nous avez posé des questions, on y a répondu. Ces réponses étaient logiques, réponses sur les écarts avec 2013, réponses sur le gymnase, l'intégration du centre de loisirs, le temps froid que nous avons eu en 2013 donc je vous demanderais d'être respectueux des élus et de ce qu'ils ont fait auparavant.

M. le Maire appelle au calme. Que chacun garde son sang froid. On débat respectueusement sans s'agresser mutuellement. Le temps du débat est largement imparti et je vous propose de vous prononcer sur les 3 points ci-après dont M.EL MOUEFFAK vous donne lecture.

Point 4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET GENERAL

Les recettes et les dépenses sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : DIX MILLION HUIT CENT VINGT SEPT MILLE SIX CENT TRENTE SEPT EUROS ET QUARANTE CINQ CENTIMES (10 827 637,45 €)

- Section d'investissement : TROIS MILLION HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX EUROS ET QUATRE VINGT ONZE CENTIMES (3 871 570,91 €).

Adopté par 22 voix pour – 7 contre

Point 7. FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition applicables en 2014, comme suit :

- Taxe d'habitation : 15,41 %
- Foncier bâti : 49,36 %
- Foncier non bâti : 169,77 %

M. SAUGER : en ce qui concerne la taxe foncière, je lisais que nous sommes la 9^e commune de France à être la plus élevée en matière de taxes foncières sur 36 788 communes. J'ai du mal à comprendre comment on peut fonctionner de cette façon car les administrés ne comprennent pas le principe des taxes foncières.

M. SCHRICKE : je veux compléter l'intervention de M. SAUGER. En fait la valorisation des bases locatives augmente de 0,9 % et je pense qu'on aurait peut-être pu jouer sur cette marge pour faire un clin d'œil à ceux qui payent pas mal d'impôts.

M. le Maire : oui mais ça veut dire aussi de réduire les services ou d'aller chercher ailleurs d'autres recettes car on a l'obligation de présenter le budget en équilibre.

M. EL MOUEFFAK : on a fait un effort considérable. Depuis 3 ans l'augmentation de base est de 1,8 %. Cette année elle est de 0,9 %, c'est-à-dire que la commune a perdu 0,9 % de recettes supplémentaires. Ensuite les dotations de l'Etat ont baissé énormément et avec ces 2 défis nous sommes arrivés à équilibrer un budget sans augmentation d'impôt. C'est un effort important qui a été demandé à tous les services.

Adopté par 22 voix pour – 7 contre

Point 8. FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

Afin de financer les travaux d'investissement de la Commune il est proposé de contracter un emprunt de 950 000,00 € qui pourra être demandé par tranches auprès de divers organismes de prêts.

Adopté par 22 voix pour – 7 contre

M. le Maire redonne la parole à M. EL MOUEFFAK qui propose de regrouper les points 5 et 9.

Point 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes et les dépenses sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUINZE EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES (151 975,75 €).

- Section d'investissement : QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS EUROS ET QUATRE VINGT CINQ CENTIMES (492 653,85 €).

Adopté par 22 voix pour – 7 contre

Point 9. FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE.

M. EL MOUEFFAK précise que pour équilibrer cette section d'investissement, on fait un emprunt de 200 000 € pour réaliser des travaux : reprise des réseaux lotissement Puybournet, travaux de raccordement av. Foch, reprise des réseaux de Castel Fadèze et divers travaux d'entretien.

M. SCHRICKE : je suis contre parce que l'emprunt représente 32,23 % de ce budget qui n'est pas si énorme que ça.

Adopté par 22 voix pour – 7 contre

Point 6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET LOTISSEMENT

M. EL MOUEFFAK, présente le Budget Primitif Lotissement.

Les recettes et les dépenses du Budget Primitif 2014 du Budget Lotissement sont équilibrées comme suit :

- Section d'exploitation : DEUX MILLION QUATRE CENT VINGT MILLE TROIS CENT TRENTE NEUF EUROS ET QUATRE VINGT SIX CENTIMES (2 420 339,86 €).

- Section d'investissement : UN MILLION HUIT CENT DEUX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS ET SOIXANTE DIX SEPT CENTIMES (1 802 987,77 €).

Il précise qu'actuellement il y a 24 lots réservés, soit 580 000 € prévus. Mr le Maire complète l'information en précisant qu'il a rendez-vous avec Maître MORDICONI lundi 5 mai pour la vente de 6 lots. 10 ventes de lots sont actées et 10 lots sont réservés. On entre dans la phase active du lotissement ce qui participera à créer des recettes avec les nouveaux habitants qui arriveront.

M. CUISINIER demande à M. EL MOUEFFAK si cette année il va s'abstenir ou s'il va voter pour.

M. EL MOUEFFAK : je suis à l'origine de la délibération alors je vais voter pour.

M. le Maire : Vous êtes taquin M. CUISINIER.

M. EL MOUEFFAK : M. CUISINIER nous sommes en avril 2014 ; les choses avancent. Vous voulez que je vous fasse une contre-réponse, vous aussi vous ne deviez pas vous présenter et vous vous êtes présenté.

M. SCHRICKE : l'engagement de la commune pour ce lotissement manque de perspective et de fiabilité. D'ailleurs le recours à l'emprunt de 1 500 000 € pour une opération immobilière qui aurait pu être faite par un privé....

M. le Maire : c'est que le privé a été défaillant M. SCHRICKE !

M. SCHRICKE : c'est justement que le privé qui cherche à être rentable, ne l'a pas fait. On a pris beaucoup de risques, on verra dans l'avenir.

M. le Maire : Il faut savoir prendre des risques et là nous avons pris des risques calculés car pourquoi laisser un tel espace en schrike (rires dans la salle) –pardon- en friche excusez-moi, alors qu'on peut avoir la possibilité d'avoir de nouveaux habitants et des retombées en matière de taxes.

M. SCHRICKE : comme nous sommes appelés à travailler 6 ans ensemble, on verra.

Adopté par 22 voix pour – 7 contre

Point 10 - FINANCEMENT TRESORERIE

M. EL MOUEFFAK explique que pour faire fonctionner la commune on contracte une Ligne de Trésorerie d'un montant total de 300 000 euros qui pourra être demandée en un ou plusieurs contrats auprès de divers organismes prêteurs et dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

Capital : 1 an (délai maximum)

Intérêts : sur la base des fonds réellement utilisés.

M. SCHRICKE : je pense que contracter une ligne budgétaire démontre que ce budget est contraint à l'extrême puisque nous n'avons pas de monnaie dans la poche, sans réduire son train de vie. Aucun particulier ne pourrait survivre à ce régime. En temps de crise les collectivités ont un rôle pédagogique et les dernières élections ont su rappeler à l'ordre les élus qui l'ignorent. Vous avez échappé de peu à cette sanction grâce à la campagne électorale un peu raccourcie et nous sommes là pour vous le rappeler et pour vous inviter à une gestion encore plus rigoureuse et plus responsable.

M. EL MOUEFFAK : les collectivités n'ont pas de fonds et y ont toutes recours. Cette ligne est une facilité qui permet aussi de ne pas utiliser les emprunts.

Adopté par 22 voix pour – 7 contre

POINT 11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014

M. Patrick CAPOT présente la liste des subventions attribuées à diverses associations pour l'exercice 2014, rappelle que ce point a été examiné en commission le 7 avril dernier et que différents critères sont pris en compte :

- préférences communales,
- critères sociaux, éducatifs et sportifs,
- projets subventionnés dans le cadre d'un partenariat avec la commune,
- prise en compte des autres formes de participation de la commune (locaux, fluides, personnels, moyens mis à disposition...),
- concernant les associations nationales et départementales à retombées locales ont été prises en compte la particularité humaniste dans le domaine de la défense des Droits de l'Homme, le caractère politique de la liberté des peuples, le respect des personnes handicapées ainsi que la protection de la santé et la lutte contre la maladie.

Nom de l'association	MAD pers municipal salaire + charges	Demande 2014	Attribution 2014
1-Associations communales			
ALC		11 000,00€	9 500,00€
All boards family		2 000,00€	1 800,00€
Amicale des locataires CC		5 300,00€	5 000,00€
As collège J Moulin		300,00€	200,00€
Asso A. Pestour		150,00€	150,00€
échange franco all			350,00€
Assoc habitants des Veyriers			150,00€
CIFPH		300,00€	300,00€
comité Vallon du cerf		100,00€	100,00€
Comité des fetes		2 000,00€	2 000,00€
Coteaux de France			150,00€
FCPE collège		534,00€	534,00€
FCPE Primaire		534,00€	534,00€
Le pari d'un bon départ	6 932,82€	5 000,00€	4 500,00€
Ludogénération		3 000,00€	2 000,00€
Mieux vivre à Pagot		1 200,00€	900,00€
Centre social	79 526,30€	37 500,00€	34 500,00€
CUCS		37 000,00€	35 790,00€
Arnault de Mareuil		600,00€	300,00€
Atelier artisanal Px		800,00€	800,00€
MERILLER vapeur		1 800,00€	1 000,00€
Vent d'ouest		600,00€	300,00€
FLEP	49 709,24€	11 000,00€	10 500,00€
zicatous			150,00€
AMICEAD		1 500,00€	1 200,00€
ANCAC CC		150,00€	100,00€
FNACA CC		230,00€	230,00€
FOPAC CC			250,00€
Les fils des morts pour la France		150,00€	150,00€
Aïkido club uranage		300,00€	300,00€
Alliance judo Dordogne		1 000,00€	500,00€
ASPTT	9 834,99€	10 160,00€	6 500,00€
Budo club		1 200,00€	1 200,00€
COCC	4 260,68€	24 900,00€	22 000,00€
Ecole Parents Educateurs du Périgord		3 600,00€	3 600,00€
Entente cycliste		4 500,00€	1 500,00€
Pétanque club		450,00€	450,00€
Rando plus 24		250,00€	200,00€
Streets jeunes		1 000,00€	600,00€
Périgord KaratéTeam		500,00€	150,00€
A républicaine anciens combattants CC		150,00€	150,00€
Comité du quartier de Castel Fadeze		350,00€	150,00€
Comité de quartier du bas Chamiers			150,00€
la 4L'aime		1 000,00€	500,00€
Comité d'Org Centenaire Guerre 14/18		2 000,00€	2 000,00€
Comité Dép ROLLER-SPORTS 24		200,00€	200,00€
La Pose Inattendue		300,00€	150,00€
Le Sport c'est Mieux en Club		10 000,00€	10 000,00€
Comité des œuvres Sociales (COS)		69 633,00€	69 633,00€
1-Total associations communales	150 264,03€	254 241,00€	233 371,00€

2 – Associations culturelles ou caritatives hors commune			
ASSOCIATIONS		Demande 2014	Attribution 2014
Francas		300,00€	280,00€
IMR		3 000,00€	400,00€
ADEPAPE		250,00€	250,00€
SANS réserve		3 000,00€	1 100,00€
Don du sang Px et Agglo		200,00€	100,00€
En tant que telle		200,00€	100,00€
ASDASS		100,00€	100,00€
L'arche de Beleyme			100,00€
Amis fond mémoire déportation		300,00€	100,00€
CIDEFF		300,00€	100,00€
Planning familial			100,00€
SOS chats libres		500,00€	50,00€
Prévention routière		150,00€	150,00€
Secours populaire		500,00€	100,00€
Resto du cœur			100,00€
UDAF		500,00€	100,00€
Dordogne Palestine			100,00€
comité de liaison et du prix du concours résistance et Déportation		300,00€	150,00€
LICRA		1 000,00€	100,00€
Cerader			100,00€
Com dep ligue contre le cancer			100,00€
UFC que choisir		150,00€	100,00€
ANACR Ass nat anc comb ami resist		100,00€	100,00€
association ARC-ANGES			100,00€
MPH Mission Pharmaceutique Humanitaire		1 500,00€	100,00€
Comité Départemental Sport Adapté 24		2 500,00€	200,00€
Les Clowns Stéthoscopes			100,00€
Réserve			1 100,00€
2-Total associations hors commune		14 850,00€	5 580,00€
1-Total associations communales	150 264,03€	254 241,00€	233 371,00€
3-Total subventions 2014 (y compris MAD de personnel)		419 355,03€	389 215,03€

M. Jacques LEROY étant membre du bureau de l'ARAC, ne prendra pas part au vote.

M. le Maire remercie M. CAPOT et donne la parole à M. SAUGER qui revient sur le C.O.S. 69 633 € : je souhaiterais qu'on vérifie le bien-fondé de cette subvention car je ne suis pas sûr que ce soit à la commune de payer les cotisations pour appartenir au C.O.S. La seconde observation portera sur le « Sans Réserve », pour laquelle il a quelques réserves.

M. le Maire lui répond que pour le C.O.S la réponse a déjà été faite, que c'est statutaire. La convention est en cours d'élaboration et sera donnée lors de la réunion des commissions respectives.

Pour ce qui est du « Sans Réserve » il lui fait remarquer que la subvention a été diminuée et qu'une convention existe avec la ville de Périgueux pour permettre à des jeunes de la commune et à des groupes de rock d'aller y répéter puisque nous n'avons pas de salle de musique amplifiée.

Il faut savoir aussi que lorsqu'on prêtait des salles communales à nos jeunes, salles qui n'étaient pas adaptées, nous avions des rouspétances des voisins. Cependant, je veux bien demander à M. CAPOT de réexaminer ce point en commission.

M. SCHRICKE : nous allons voter contre parce que de l'étude que nous avons faite avec M. CAPOT, il ressort qu'il y a des associations dont le budget est énorme et on leur donne quand même une subvention de principe, je ne sais pas si c'est électoral et je pense que dans un budget de rigueur on peut peut-être regarder quel est le budget de chaque association.

M. le Maire : chaque année M. SCHRICKE on leur demande des efforts.

Mme CONTIE : je voudrai préciser qu'il y a un nombre important d'associations sur la commune et que ce tissu associatif c'est une richesse pour nos habitants. En tant qu'élue je me vois responsable et je pense qu'avec la commission de Patrick CAPOT nous avons étudié au plus près en regardant les bilans et les comptes d'exploitation des plus grosses associations. Dans certaines il y a du personnel et il est très difficile de se désengager par rapport au personnel qui intervient sur notre commune, auprès de nos habitants, auprès des enfants, auprès des jeunes.

M. CAPOT : Loin de nous l'idée de favoriser par je ne sais quelle « préférence politique » auquel vous faites allusion ou clientélisme envers telle ou telle association. Ce n'est ni la pratique en cours depuis que l'on examine en commission leur demande d'attribution, à laquelle votre groupe a participé, ni une opération de récupération des associations à l'égard desquelles nous respectons le caractère laïc pour certaines et pour d'autres les buts sociaux, d'animation ou sportif.

Nous préférons privilégier la bonne entente, les partenariats des associations avec notre municipalité, l'usage de la subvention municipale doit être contrôlé dans un esprit de confiance et de transparence au travers des comptes et budgets qu'elles nous remettent dans les dossiers de demande de subvention que nous examinons.

Nous facilitons ainsi leur fonctionnement pour qu'elles mènent à bien et en toute indépendance leurs activités!

M. le Maire : le Maire que je suis M. SAUGER, est content quand il voit qu'une association de jeunes est saluée par la Ministre des sports, saluée par la presse, le journal « le Monde » ou par TF 1. Je préfère que ces jeunes qui expriment une culture urbaine soient en activité autour de ces pratiques plutôt qu'ils soient désœuvrés à faire les ahuris. Je vous pose une question : que se passerait-il si tous les bénévoles des associations arrêtaient leur bénévolat ? et bien je vous le dis, la France s'arrêterait. Nous avons un devoir politique, citoyen que d'aider les associations et je suis admiratif devant ces bénévoles. Vous me demandez un effort de rigueur, je suis d'accord mais supprimer davantage de moyens aux associations, je dois vous dire que vous ne me trouverez jamais sur ce chemin là. Nous avons fait un choix politique que nous assumerons de continuer à aider raisonnablement les associations en matière de locaux, de moyens humains et en matière financière autant que notre budget nous le permettra car ce serait une faute grave que de supprimer l'aide aux associations.

M. EL MOUEFFAK : je rejoins ce qui a été dit par P. CAPOT, J. CONTIE et M. le Maire. S'il n'y a pas de subvention, il n'y a pas d'association et s'il n'y a pas d'association, il n'y a pas de service ou il y aura des services plus chers. Par ailleurs, notre commune c'est une terre de solidarité, c'est un état d'esprit collectif, un état d'esprit d'engagement à travers les associations pour la cohésion sociale et cet état d'esprit il faut le garder voire l'amplifier.

M. le Maire : la vie associative M. SAUGER c'est la base de la démocratie.

Mme ROBIN-SACRE : même si on aide les associations de 100 € seulement ça les fait vivre, ça leur permet de boucler leur budget ; s'il n'y a pas les associations à Coulounieix-Chamiers, beaucoup de citoyens ne feront rien de leur temps libre. Quant au « Sans Réserve » M. SAUGER, c'est le seul endroit où il y des salles avec du matériel entièrement à disposition des jeunes qui y vont.

M. SCHRICKE : nous ne sommes pas contre les associations, je pense qu'il y a erreur de langage, j'ai simplement émis une réserve sur le mode d'attribution des subventions par rapport aux associations qui sont riches. C'est la seule observation que j'ai faite. Je n'ai pas dit qu'il fallait supprimer les associations ni qu'il fallait supprimer les subventions, j'ai simplement dit qu'il fallait regarder leur dossier à la loupe.

M. le Maire : Vos propos nous laissaient penser le contraire. Nous nous sommes trompés, dont acte.

Ce point est adopté par 21 voix pour et 7 contre.

M. le Maire : vous irez expliquer aux associations votre vote.

La séance est levée à 20 h 20

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Pierre Roussarie". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Jean-Pierre ROUSSARIE

